

# CHEMINS POUR GAGNER LE PARI DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

**Ibrahim BAMBA**

*Docteur en philosophie*

*Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan*

*ibrahimbamba2015@gmail.com*

## Résumé

*La démocratie en tant que régime politique où le peuple préside à sa propre destinée dans une ambiance de libertés est reconnue, de plus en plus, comme une valeur universelle. L'Afrique moderne qui s'inscrit dans la mouvance de l'histoire partage cette valeur. Mais, la réalisation efficiente de cette démocratie demeure à ce jour problématique pour la simple raison que les États africains nés des indépendances ont du mal à cerner les paramètres de ce régime politique qui est pourtant déterminant dans le développement des États du continent.*

*Pour gagner le pari de la démocratie, il faut la refonder en nos États africains. Cela passe nécessairement par la création des conditions favorables à la démocratie qui présuppose la séparation des pouvoirs, rendre effectif le pluralisme politique, l'élaboration d'une constitution équilibrée et opter pour la dévolution du pouvoir. À cela s'ajoute le fait de se conformer aux exigences nouvelles de la démocratie par l'instauration de l'État de droit dans les différents États du continent. Aussi, la société civile est un paramètre essentiel dans la construction d'un État démocratique. Elle doit participer activement à la construction de la démocratie dans les États africains, pour la simple raison que les projets concernant les peuples ne peuvent réussir que lorsque ces peuples y adhèrent totalement. Un autre pilier de la démocratie est la presse. Dans sa fonction de régulatrice de la société, la presse doit jouer pleinement son rôle. Enfin, pour consolider la démocratie, de nouvelles perspectives s'imposent, à savoir la formation du peuple pour lui apprendre ses droits et ses devoirs, d'éveiller sa conscience aux enjeux qui implique le choix des hommes et la politique qu'ils proposent pour gérer la communauté.*

**Mots clés :** *démocratie- pouvoir - politique- droit- développement*

## Abstract

*Democracy, as a political system where the people determine their own destiny in an atmosphere of freedom, is increasingly recognized as a universal value. Modern Africa, as it unfolds throughout history, shares this value. However, the effective implementation of this democracy remains problematic to this day, simply because newly independent African states struggle to define the parameters of this political system, which is nevertheless crucial to the development of the continent's nations.*

*To achieve democracy, it must be re-established in our African states. This necessarily involves creating conditions conducive to democracy, which presupposes the separation of powers, the implementation of political pluralism, the drafting of a balanced constitution, and the devolution of power. Furthermore, it requires conforming to the new demands of democracy by establishing the rule of law in the various states of the continent. Civil society is also an essential element in the construction of a democratic state. It must actively participate in building democracy in African states, for the simple reason that projects concerning the people can only succeed when those people fully support them. Another pillar of democracy is the press. In its role as a regulator of society, the press must play its part fully. Finally, to consolidate democracy, new perspectives are essential, namely the education of the people to teach them their rights and responsibilities, and to raise their awareness of the issues involved in choosing leaders and the policies they propose to govern the community.*

**Keywords:** *democracy - power - politics - law - development*

## Introduction

Le mot Démocratie dérive du grec « demos » qui signifie peuple et « kratos » qui veut dire autorité ou gouvernement. La démocratie est donc le gouvernement du peuple. Il se pose la question, a priori, de savoir comment toute une collectivité pourrait se diriger elle-même. Il s'agit de toute évidence d'un idéal qui est recherché au profit des intérêts du peuple dans les rapports particuliers que les peuples, les groupes et les individus nouent entre eux. Mais, la réalisation efficiente de cette démocratie demeure à ce jour problématique pour la simple raison que les États africains nés des indépendances ont du mal

à cerner les paramètres de ce régime politique qui est pourtant déterminant dans le développement des États du continent. Le changement des structures traditionnelles africaines au contact de la civilisation occidentale a condamné l'Afrique à se fier aux convulsions de l'histoire universelle. Du coup, il remet en cause tout projet ou toute vision qui prend en compte seulement les cultures africaines comme modèles authentiques de définition de l'homme africain et de développement du continent.

L'Afrique est, de plus en plus, prise dans un mouvement d'ensemble qui l'oblige à s'adapter à des normes internationales et à vivre aux rythmes de ce monde nouveau. La démocratisation du continent que les uns et les autres sollicitent avec impatience et que certains observent avec curiosité s'inscrit dans un mouvement d'ensemble. Ainsi, pour que la démocratie prenne solidement corps en Afrique, il est utile de montrer les paramètres démocratiques que les Africains doivent réaliser pour gagner le pari de la démocratie et assurer le développement du continent. Il va s'agir dans une analyse démonstrative de montrer que l'Afrique peut gagner le pari de la démocratie par la création, d'une part, des conditions favorables à la démocratie. D'autre part, elle doit se conformer aux exigences nouvelles de la démocratie et enfin, elle doit intégrer les nouvelles perspectives de la démocratie pour la consolider.

## **1- Les conditions favorables à la démocratie**

### ***1-1-La séparation des pouvoirs, un préalable à l'instauration de la démocratie***

C'est Montesquieu, un moraliste, penseur et philosophe politique français du XIII<sup>e</sup> siècle, qui a donné à la démocratie moderne l'une de ses lettres de créances et sans doute la plus sollicitée aujourd'hui pour croire à son authenticité : la séparation des pouvoirs. La séparation des pouvoirs peut être considérée comme base d'une démocratie libérale, qui permet

de gérer avec équilibre le devenir d'une société organisée en État moderne. Ces pouvoirs sont : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. La séparation de ces pouvoirs est indispensable pour le bon fonctionnement de la démocratie. Il s'agit bien d'une séparation qui suppose une autonomie et une liberté d'action et non d'une simple distinction qui s'arrête à leur identification comme réalité existante et reconnue.

Le pouvoir législatif est, sans doute, le lieu majeur où se manifeste la vie démocratique, animée par les partis. Il est l'expression diversifiée de la représentation populaire. Il est, par excellence, l'instance de la délégation du pouvoir du peuple. Le parlement est l'institution qui est la tribune officielle où chaque député, en tant qu'élu du peuple, défend les intérêts de ses électeurs, dans le cadre de son parti, mais il est, tout de même, représentant du peuple et donc, doit viser, avant tout, le bien commun. C'est pourquoi, comme symbole de la souveraineté populaire, il jouit d'une protection particulière, juridiquement connue sous le nom « d'immunité parlementaire ». L'importance des députés dans une société démocratique et les avantages qu'ils tirent de leur position explique l'affrontement houleux que provoque leur élection dans les divers lieux où ils sollicitent le suffrage des électeurs. Il faut créer en Afrique une vraie culture parlementaire portée par le sens du devoir et du bien commun qui fera honneur à la grandeur de la souveraineté populaire.

Le pouvoir exécutif est le nom constitutionnel habituel du Gouvernement. Il est l'instance de la mise en pratique au quotidien des orientations politiques du programme électoral du parti gagnant et des décisions prises par le Parlement. Comme son nom l'indique, le pouvoir exécutif gouverne mais en exécutant. Il est la partie émergée de l'iceberg politique. Il en est la structure la plus visible et la plus convoitée par les leaders politiques, parce qu'en Afrique le poste de ministre est source d'enrichissement facile. Il ouvre la voie à des relations utiles et

le titre donne de l'importance et de la considération sociale. C'est pourquoi, au moment de la formation des gouvernements, les candidats se proposent par centaines.

C'est à travers les actions de l'exécutif que s'apprécient les résultats de l'action d'un Gouvernement. De la solidité, de la compétence et du sérieux du pouvoir exécutif dépend de la bonne marche des affaires du pays. Suivant les Constitutions, le chef de l'Exécutif peut être le Chef de l'État lui-même ou un Premier ministre dont le statut peut varier. Le sens de responsabilité de tous les acteurs de l'Exécutif est le seul susceptible de promouvoir un exécutif digne de ce nom et qui soit préoccupé de servir plutôt que de se servir sans risque. Dans tous les cas, seule une justice digne de ce nom peut empêcher ou limiter les dérives.

Le pouvoir judiciaire, en sa structuration hiérarchisée, apparaît comme l'instance sacrée et la clé de voute de toute démocratie apaisée, qui mérite respect et inspire confiance. Tous les pouvoirs, à travers le temps et les espaces, ont cherché à s'attacher les faveurs des juges ou à les assujettir pour les amener à trafiquer le droit, en contournant la loi. L'évolution positive que l'on observe, en faveur du droit des individus et des communautés, dans les pays de démocratie libérale avancée, est le fait d'un progrès dans la prise de conscience des citoyens du sens de leurs principaux droits et devoirs. Il est aussi le fruit de l'éveil des juges au sens d'une responsabilité morale qui les rend indépendants même à l'égard de ceux qui les ont nommés. La corruption des juges et leur trahison du devoir est la pire des choses et un malheur pour une société. Cela signifie qu'il n'y a plus un recours crédible en cas de violation de la loi et du droit. Les turbulences sociopolitiques, les violences de tout ordre qui rongent encore l'Afrique ne connaîtront pas de recul sans une justice exemplaire. Il convient alors de protéger l'instance judiciaire dans ses diverses structures : les tribunaux, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice et la Cour Constitutionnelle.

La lutte contre l'impunité que réclament les populations dans presque tous les pays africains y trouvera un recours et un rempart et la démocratie un appui.

### ***1-2- Opter pour le pluralisme politique***

Le pluralisme politique est une exigence démocratique qui donne la possibilité de création de plusieurs partis politiques. Celui-ci implique la possibilité de s'organiser en parti pour défendre un projet de société et un programme susceptible de le mettre en pratique. Le parti unique ou les Partis-États, comme cela a été dit parfois, parce que cela implique une adhésion obligatoire ou supposée de toute la communauté nationale, peut difficilement honorer une démocratie libérale. On a souvent qualifié ce type d'organisation ou de mobilisation politique de « démocratie populaire ». L'histoire s'est chargée d'en limiter les prétentions et il faut en prendre acte.

Le pluralisme politique est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'expression démocratique. En effet, des pouvoirs politiques dominants suscitent artificiellement des partis pour servir de faire valoir au jeu démocratique ou en entretenir l'illusion. Cette manière de faire est devenue d'autant plus courante que se développe un système d'alliances qui permet de parler de « mouvance présidentielle ». La perversion de ce système réside dans le fait qu'il donne l'impression que personne ne veut plus réellement rester dans l'opposition. Il en est ainsi parce que la préoccupation de la majorité des acteurs politiques est de profiter des avantages liés à l'exercice du pouvoir plutôt que de lutter pour l'avènement d'une politique alternative. On voit d'ailleurs comment ceux qui gravitent autour du pouvoir changent abusivement de train de vie et cèdent à la tentation de narguer ceux qui n'entrent pas dans ce jeu et osent le juger.

Il en est de même du pluralisme qui s'organise que sur la base d'une mobilisation clanique. Il suffit que le leader appartienne à

un groupe ethnique important, aux réflexes grégaires, pour que la logique d'un programme rationnellement pensé au profit du bien commun cède le pas à la solidarité aveugle d'un soi-disant « intérêt de sang ». Certaines constitutions essayent de corriger ce risque en exigeant des partis politiques qu'ils aient des adhérents dans toutes les régions du pays, avant d'être reconnus. Il appartient aux juristes constitutionnalistes africains de travailler, avec le soutien des politiques et de la société civile, à l'établissement des normes susceptibles de favoriser l'émergence de structures démocratiques équilibrées et qui ne sont donc pas des caricatures.

### *1-3-L'élaboration d'une constitution équilibrée*

L'élaboration d'une constitution est souvent le lieu de diverses formes de manipulations et de pression. Celles-ci peuvent être d'ordre social, économique et religieux. En Afrique, plus que partout ailleurs, le caractère partial des constitutions les expose à une grande vulnérabilité et parfois à des contestations violentes. Il est évident que nulle part au monde les constitutions ne résultent d'une unanimité. Les votes référendaires qui accompagnent leur élaboration veulent recueillir le point de vue d'une majorité pour les légitimer. Il est souhaitable qu'une constitution enregistre le plus d'amendements possibles pour être soutenue par un consensus national qui lui garantisse une forte légitimité. Les majorités artificielles ne protègent pas une constitution contre les risques de manipulations à des fins partisans. Au contraire, elles l'exposent à une contestation permanente.

Pour qu'une constitution soit respectée et honorée véritablement comme une loi fondamentale, c'est-à-dire un repère et une référence pour tous, il faut qu'elle soit équilibrée en ses composantes majeures. Les lois organiques qui en précisent les divers modes d'utilisation ne doivent pas la trahir dans son esprit. C'est pourquoi, une constitution doit éviter, autant que

faire se peut, les ambivalences ou les ambiguïtés susceptibles de provoquer de multiples interprétations.

Il reste qu'en tout cas, une constitution n'est vraiment respectée et ne rend service à la Nation que la manière dont on l'applique. Cette observation vaut d'ailleurs pour toute loi. Il faut donc penser une loi pour qu'elle puisse durer le plus longtemps possible. Ce sont les lois stables et respectées qui forment les consciences civiques des citoyens. Ce sont elles qui aident à protéger les citoyens les uns contre les autres et leur assurent un vivre-ensemble paisible. On ne peut s'empêcher de stigmatiser, avec regret, le trafic d'influence organisé presque partout autour des constitutions. Celles-ci ont été élaborées pour corriger les abus des partis uniques et l'omnipotence des autocrates qu'ils soutiennent et pour lancer les nouvelles démocraties. Parmi les règles adoptées pour canaliser les impatiences des partis et des leaders politiques, il faut signaler la limitation des mandats et la limite d'âge. Si celle-ci peut se discuter, la première exprime une certaine sagesse. Malheureusement, ces mesures sont mises à mal presque partout pour maintenir au pouvoir des chefs d'État insatiables, adulés par les clients qui ne veulent pas perdre leurs avantages.

#### ***1-4- La dévolution du pouvoir, une nécessité démocratique***

La dévolution du pouvoir, c'est le fait pour le pouvoir politique de changer de main. Elle exprime l'alternance politique. En Afrique, c'est au moment de la dévolution du pouvoir, c'est-à-dire chaque fois que le pouvoir doit changer de main qu'éclatent les difficultés. Ce changement est pourtant nécessaire pour faire progresser la démocratie et il doit se faire selon des règles admises par tous et dans la paix. L'un des inconvénients majeurs du monopartisme politique sous lequel la plupart des pays africains avaient vécu est l'immobilisme, lié à la confiscation du pouvoir et de l'appareil de l'État par un groupe dominant dont les membres se cooptaient. La démocratie a l'avantage de

donner la possibilité d'une alternance susceptible de renouveler le personnel politique. Cette alternance s'accompagne, en général, d'un changement de politique qui exprime une alternative à l'ancienne politique.

L'alternance, c'est le fait de voir un nouveau parti remplacer celui qui était au pouvoir auparavant. Il y a des changements de gouvernement qui s'opèrent par des coups d'État militaires, on ne peut tenir cela pour une alternance. Car, ce n'est pas le fait d'un jeu démocratique, mais tout simplement une usurpation de pouvoir, communément appelé putsch militaire. Au sens où nous voulons en parler ici, l'alternance est un changement de pouvoir, lié à une élection régulière qui permet à un parti ou à une coalition de partis victorieux de prendre légalement la place d'un parti qui était au pouvoir et qui a été battu. Sans alternance, la démocratie souffre d'un manque d'effectivité et peut donner l'impression d'être une démocratie formelle parce qu'il s'agit pratiquement des mêmes hommes qui durent au pouvoir au-delà de quelques remaniements ministériels. L'alternance, en apportant des changements d'hommes, transforme aussi le paysage politique et les intérêts qui l'accompagnent au profit de nouvelles personnalités. Celles-ci ont les moyens de vite élever leur niveau de vie et d'élargir l'espace de leur clientélisme. Elles font facilement figure de « nouveaux riches ». C'est aussi l'occasion de déceler l'activisme des transfuges qui ne s'embarrassent d'aucun idéal. Leur règle étant d'être, par ce qu'ils appellent réalisme, du « bon côté ». Il faut reconnaître que le peuple ne s'y retrouve pas et que sa cause n'est pas celle qui préoccupe ce type d'acteurs politiques.

L'alternative, c'est le fait pour un parti politique de proposer un programme différent. Il s'agit d'un autre programme présenté comme une alternative à celui des vaincus, avec une idée de plus grande crédibilité et proposé comme seule réponse valable aux problèmes qui se posent. Les choses sont, de ce point de vue, évidentes quand l'idéologie des partis est bien différente,

comme c'est le cas dans beaucoup de pays européens : en Angleterre par exemple, les travaillistes ont traditionnellement une politique sociale et économique différente des conservateurs ; il en est de même entre la droite et la gauche françaises, entre les républicains et les démocrates aux États-Unis. Les choses sont nettement moins claires en Afrique. Les partis se donnent des titres qui ne recouvrent pas grand-chose dans la réalité. La plupart des nouveaux partis africains veulent simplement une alternance sans alternative parce qu'ils n'ont pas su penser et travailler un programme qui analyse et prévoit des solutions aux vrais problèmes de la nation. « Comment pourrait-il y avoir 110 manières différentes de résoudre les problèmes d'un pays quand il y dans un petit pays de 7 ou 10 millions d'habitants plus d'une centaine de partis politiques ? », s'interroge (A. Quénum, 2010, p. 53). Pour lui, c'est se moquer du peuple et de son avenir. Beaucoup de leaders politiques africains ou ceux qui se présentent comme tels mènent leur jeu personnel et se préoccupent bien peu du peuple et de son avenir. Leur programme se réduit souvent à leur intérêt personnel, camouflé derrière une fiction de parti sans programme digne de ce nom.

## **2- Se conformer aux exigences nouvelles de la démocratie**

### ***2-1- L'État de droit comme une exigence démocratique***

#### ***2-1-1- L'État de droit n'est pas le droit de l'État***

L'idéal de l'État de droit est porteur de l'utopie d'un État assujéti au droit. Celui-ci engendre le pouvoir d'un État rationnel liée à la loi et au respect de liberté, une régulation politique équilibrée et ouvrant à un espace de libertés publiques. Mais, parler d'État de droit en Afrique est parfois dangereux, car, c'est laisser entendre que l'État de droit n'est que le droit de l'État. Autrement dit, que l'État aurait tous les droits. Il y a le risque d'un légalisme aux antipodes de la liberté où, sous le

prétexte du respect de l'autorité de l'État et des lois en vigueur, une légalité de plomb ruinerait les bases morales de la liberté. Cet amalgame est perceptible dans le rapport de l'État africain à la collectivité où, on est en présence d'un réel pouvoir de domination d'un État tout puissant ayant tous les droits sur une population qui est condamnée « naturellement » à obéir. Ainsi, les révoltes, les mouvements de protestation que connaissent certains États africains sont, a priori, compris comme des actions de défiance à l'État et qui méritent d'être réprimés. Il importe d'imposer à ce juridisme un État démocratique apte à établir le lien politique d'une collectivité.

### ***2-1-2- Du sens de l'État de droit***

L'État est considéré comme l'instance d'organisation d'une communauté historique donnée. Dans ce sens, contrairement à des entités de faits comme la nation, l'ethnie ou la tribu, l'État est une donnée de droit plutôt qu'une donnée de fait. Tout comme il est créé par le droit, il est aussi créateur de droit. C'est pourquoi l'on parle de l'État de droit. Et, c'est en ce sens que la démocratie va favoriser l'instauration de l'État de droit. Sans démocratie, l'État de droit se corrompt en positivisme juridique qui consacre le droit unilatéral à l'État à dire le droit, son propre droit, d'abuser de ses prérogatives, aux mépris de la liberté. Ainsi, la démocratie donne à l'État de droit la légitimité exigible pour qu'advienne le cadre moral qui rend possible la liberté dans l'État. Au constat, l'éveil de l'Afrique à la politique démocratique et à la bonne gouvernance se fait dans une ambiance empreinte de violence de tous genres. Comme tout accouchement, celui de l'institution étatique et de la maîtrise de ces termes fut douloureux. Dans tous les pays qui s'ouvrent à la démocratie sur le continent, les mouvements sociaux engendrent les mêmes processus de revendications et de violences répressives ou contestataires. Si nous observons ces mouvements, il nous revient que l'État abuse souvent de son

pouvoir. Par conséquent, pour contrer les énormités intempestives de l'organisme étatique, il faut une structure forte dont la vocation serait la limitation et le contrôle du pouvoir étatique. Cette structure, c'est la société civile.

## ***2-2- La société civile, un paramètre démocratique pour la protection des droits***

Le concept de la société civile est un concept relationnel face à l'État et désigne ce qui n'est pas de l'État. Généralement, la société civile est vue comme ce qui dérange l'État ou se qui s'oppose à l'État. Mais, Joseph Ki-Zerbo fait cette précision qui indique que la société civile est ce qui est « un contre-pouvoir à l'État, sans toutefois être systématique et structurellement opposé à l'État ni se confondre avec un parti politique du pouvoir ou de l'opposition. » (J. Ki-Zerbo, 2003, p. 136). C'est dire qu'il peut arriver que des organismes de la société civile soient d'accord avec l'État sur un point particulier et circonstanciel. Sans s'y opposer, ils se rencontrent sur la même plate-forme que l'État, mais ils continuent à disposer d'une indépendance. Mais au fait, comment peut-on percevoir la société civile ?

En nous référant aux propos d'Alphonse Quénum, nous disons que la société civile est

Un corps composite de gens qui ne veulent pas se laisser enfermer dans un corporatisme militant traditionnel. Ils ne se caractérisent pas par un activisme politique marqué. Il s'agit alors d'un groupe hétérogène de personnes qui tiennent à leur liberté, mais veulent faire valoir, selon les circonstances, une citoyenneté responsable et engagée pour d'fendre des causes précises. Ils se différencient aussi bien des politiques que des syndicalistes. (A. Quénum, 2010, p. 87-88)

En tant que telle, la société civile peut aider à la fondation d'un État de droit, c'est-à-dire un État où tous les droits sont prévus, dénoncés et étouffés dès éclosion, où il y a une démocratie moderne. Le fait d'être indépendant de l'État et de ses institutions, c'est l'élément fondamental de la définition de la société civile. Au début de leur affirmation, les acteurs de la société civile ont subi des critiques, rencontré des résistances et essuyé des phénomènes de rejet de la part des acteurs classiques de la vie publique qui se posaient la question de savoir à quel titre ils intervenaient.

Du temps de Montesquieu, dans *De l'esprit des lois*, une attention particulière était accordée à la représentation qui tend à accroître son autonomie comme le lieu absolu de la souveraineté. Elle a alors tendance paradoxalement à dominer la société civile qu'elle prétend représenter. Il faut donc trouver un moyen de desserrer cette nouvelle forme d'usurpation du droit du peuple. Mais, l'originalité de l'émergence, dans le contexte africain, de ce nouvel acteur social, c'est qu'il se situe, d'entrée de jeu, au service de la protection et de la promotion du droit de la nouvelle démocratie. De ce fait, on verra les membres s'opposer aux multiples manipulations des mécanismes qui garantissent le déploiement progressif et constant des institutions démocratiques (trafic de la constitution pour se maintenir au pouvoir, révisions perverses des lois électorales, découpages électoraux iniques, abus de toutes sortes qui sont le fait des autorités en place et qui lèsent le peuple, etc.) La société civile apparaît comme un corps gênant, mais, de plus en plus, utile dans un rôle protecteur des droits qui lui confère une légitimité sociale.

Dans les démocraties occidentales, le partenaire habituel du pouvoir est le peuple. Il a pour rôle de choisir les dirigeants, de contrôler l'exercice du pouvoir et de sanctionner cet exercice. Il peut aussi écarter les dirigeants qui ne le méritent pas. En

Afrique, par contre, les peuples ont du mal à jouer ce rôle avec promptitude, ses représentants habituels non plus.

Les peuples africains souffrent de beaucoup de maux. Ils sont en majorité analphabètes et ignorants. Ils sont pauvres et manipulables. Ils sont habitués à la démagogie et à la dictature. Ils sont divisés. Et, c'est ici que se situe le rôle de la société civile : « Sa situation entre les individus et l'organisation de l'État en fait une structure intermédiaire capable de défendre l'ensemble des intérêts de la société. » (L. Kagabo, 2012, p. 85). Le rôle de la société civile est défini ici. Deux rôles principaux se dégagent : l'un est critique et l'autre dynamique. Le rôle de la société civile devrait être critique. Même si elle ne participe pas au pouvoir et qu'elle doit s'en garder, la société civile doit assurer un rôle de contrôle du pouvoir. Dans le contexte africain, il faut une instance qui se substitue au peuple et qui puisse représenter ses intérêts à bon escient. Une des façons de le faire est précisément d'appliquer une vigilance permanente sur la manière dont la gestion de la chose publique est conduite. Spécifiquement ce rôle appartient aux intellectuels qui doivent animer les réflexions autour de la gouvernance telle qu'elle devrait être et telle qu'elle se fait. C'est un rôle nécessaire aujourd'hui en Afrique où la tradition, les principes, les lignes de conduites, les concepts font défaut pour éclairer la vie politique.

En Côte d'Ivoire, les philosophes ont très tôt réagi. Ils ont exprimé suffisamment que le philosophe peut contribuer à articuler et à organiser ce monde brisé pour le rendre plus juste et plus vivable. D'abord, dans la période du 13 au 18 juillet 1998, à Abidjan, sous l'impulsion de Konaté Yacouba, des intellectuels ont débattu autour du sujet : « État et société civile en Afrique ». Cinq ans plus tard se fut le tour de Tanella Boni de regrouper d'éminents penseurs et académiciens autour du sujet : « Paix, violence et démocratie en Afrique ». Ce colloque a eu lieu du 9 au 11 janvier 2002 à Abidjan. Dans ce cadre, le

rôle de la société civile est dynamique. Elle doit jouer un tel rôle vis-à-vis des gouvernants et des gouvernés. En tant que groupe de pression, c'est à elle de défendre effectivement les intérêts vitaux de la société à travers les intérêts particuliers qu'elle représente notamment en influençant le pouvoir politique à aller dans un sens qui soit profitable à l'ensemble de la société. Ce qui veut dire que la société civile apporte une aide aux valeurs démocratiques. Elle le fait aussi en canalisant l'expression des intérêts divergents qui voient le jour dans la société et en aidant ainsi les citoyens à s'organiser et à s'exprimer efficacement sans qu'ils aient à craindre pour leur sécurité, en prévenant la naissance d'organisations qui seraient nuisibles à la société. Dans ce sens, elle a aussi un rôle de formation de ses membres en habituant ceux qui font partie des mêmes groupes à travailler ensemble, à prendre en main leurs responsabilités sans attendre l'intervention de l'État ou en la provoquant, le cas échéant. Son autre rôle, qui n'est pas le moindre dans le contexte africain, c'est de pouvoir contribuer au développement du pays par leur engagement et leur volonté.

Au sujet du développement, voie d'autonomisation progressive de quelque chose, s'il est motivé par un travail optimiste, il peut contribuer à la libération du Noir. Sidiki Diakité propose dans ce cadre une solution technologique. Selon lui, l'Afrique et ses États seront autonomes, son peuple sera libéré s'il cultive et adopte la solution technologique. C'est à la société civile de motiver l'intéressement aux domaines technologiques. Il écrit :

Penser le développement à l'usage des jeunes nations africaines, c'est aussi créer les conditions d'une vie politique démocratique. Or la complexification du social avec le développement foudroyant des technologies et leur impact sur la société, secrète la prolifération des Organisations Non Gouvernementales. L'Afrique doit prendre conscience de cette dimension nouvelle en

cherchant d'autres pouvoirs d'évaluation des politiques publiques (S. Diakité, 1994, p. 221).

Ainsi, les instances de la société civile doivent s'ériger en des structures savantes pour produire des idées et mener des débats dans une logique endogène en vue de la maîtrise des technologies de développement de l'Afrique. La société civile est à promouvoir. C'est pour cela qu'il faut souhaiter l'émergence de la société civile en Afrique. Elle permettra de faire un contrepoids efficace et positif au pouvoir politique. Parce qu'elle permet à la moralisation permanente de la vie politique et sociale du pays, la société civile peut se targuer d'être selon B. Thiémélé (2004, p. 11), « la conscience de la nation. » Il est temps que les dirigeants africains comprennent que les peuples sont mûrs et donc capables de donner des orientations fructueuses pour la bonne marche des pays africains, « qu'ils sont capables de savoir ce qui leur convient, et les projets concernant les peuples ne peuvent réussir que lorsque ces peuples y adhèrent totalement » (V. Konan, 2005, p. 42). La manière dont les dirigeants prennent leurs décisions doit changer car, il n'est plus acceptable que celles-ci soient le fait d'un petit nombre de personnes puissantes qui prétendent agir au nom du plus grand nombre tout en refusant de l'impliquer dans leurs délibérations.

### ***2-3- Le rôle de la presse dans la démocratisation des États africains***

Nombreux sont les États africains qui sont régulièrement indexés du fait de leur déficit démocratique en général, et du harcèlement permanent exercé à l'encontre de la presse en particulier. Il est aisé de constater qu'en général la presse, en Afrique, n'est ni libre ni professionnelle. De façon permanente, le classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières révèle que les pays qu'on considère comme portant atteinte à la liberté de la presse, on dénombre un nombre

important de pays africains. La conclusion qu'on peut tirer, est que globalement, la liberté de la presse n'est pas respectée par les États africains. Le niveau de développement général du continent, peut-on le dire, est à l'image de celui de la liberté de la presse. Portant, plusieurs pays engagent, théoriquement, des réformes de leurs lois sur la presse. Il en est ainsi de la Côte d'Ivoire qui a adopté une nouvelle législation (2018) : désormais, la peine privative de liberté est supprimée et l'État envisage de contribuer au développement économique des entreprises de presse en leur attribuant une subvention annuelle. Le Maroc, également, a engagé depuis peu un programme de réformes d'une grande ampleur, et bien d'autres pays. Ce regain d'intérêt pour une presse libre et démocratique en Afrique est salubre et pourrait contribuer à une amélioration de la qualité de la presse africaine en général. Il est aussi question pour les États africains de créer un fonds spécial de soutien aux médias indépendants. La finalité de cette initiative serait d'aider la presse à accéder au secteur formel tout en respectant certaines de ses spécificités. La presse doit concilier exigence éthique et impératifs économiques. Cela suffit pour que l'idée d'une aide des États à la presse cesse d'être scandaleuse. Ce n'est pas pour autant que le projet d'un tel fonds pourrait se concrétiser rapidement. D'abord, le manque de ressources des États africains et leur hiérarchie des priorités ne favorisent pas la presse. Ensuite, compte tenu des strabismes éditoriaux, forcément divergents, la notion d'indépendance continuera de susciter des débats passionnés, à défaut d'être passionnants. Les États africains doivent reconnaître formellement le rôle des médias dans la gouvernance démocratique. Reconnaître ce rôle suppose que soit admis le rôle de régulateur social de la presse. La presse devrait être perçue comme un outil contribuant à cette transparence. La presse doit être un outil contribuant à réguler la société. Encore, faut-il pour cela qu'elle soit elle-même suffisamment informée et qu'elle fonctionne de façon

professionnelle. Or, on constate que de nombreux pays africains ont posé comme postulat l'adversité avec la presse qu'ils tentent par conséquent de discréditer par tous les moyens. Il est vrai qu'il s'agit d'une minorité de pays dont l'exemple reste toutefois une tentation permanente pour les autres, singulièrement en période électorale ou de tensions.

Aucun continent ne se plaint autant de la distorsion entre son image dans les médias transnationaux et la réalité quotidienne de l'Afrique. Mais, les pays africains sont ceux qui ont le moins intégré des médias en tant que vecteurs stratégiques dans les relations internationales. Or, ce n'est pas seulement une question de moyens, « c'est tout autant et davantage une question de vision, d'attitudes. » (I. Sy Savané, 2005, p. 48). Dans ce contexte, les pays africains doivent impérativement opérer certains ajustements en la matière, sauf à prendre le risque de demeurer les éternels bannis d'un village planétaire dont la construction est pourtant loin d'être achevée.

### **3- Nouvelles perspectives pour une démocratie consolidée**

#### ***3-1- Faire de la formation du peuple une priorité***

Pour être conséquent avec la finalité de toute démocratie qui est le gouvernement du peuple, on doit aider cet acteur majeur de la vie d'un État à être capable de prendre conscience de ses droits et devoirs. Peu de gens qui se veulent leaders et recherchent les suffrages populaires s'en préoccupent vraiment. En voyant les abus qui ensanglantent les pays africains au nom de la démocratie, on sent comme une nécessité et un devoir de premier ordre la formation du peuple en ses diverses composantes. Il ne faut pas confondre cette formation avec la scolarisation en langues étrangères. Il s'agit d'apprendre au peuple à connaître ses droits et ses devoirs ; d'éveiller la conscience du peuple aux enjeux qu'implique le choix des hommes et la politique qu'ils proposent pour gérer la communauté régionale ou nationale. On

aurait tort de penser que les communautés nationales n'ont aucune idée de leurs vrais intérêts. Il faut avant tout les aider à ne pas les gérer avec fantaisie. Ce travail peut se faire en associant les médias et tous les lieux d'information et de formation en langues nationales.

Il est nécessaire de créer des supports pédagogiques qui peuvent permettre de faire ce travail de conscientisation avec le plus d'efficacité possible. Dans les cultures d'oralité comme celles qui dominent en Afrique, les chants, les sketches et les jeux pourraient y contribuer. Les droits et devoirs du peuple doivent être perçus et assimilés comme un véritable code de la route pour bâtir une société de responsabilité individuelle et collective. C'est par ce travail d'ensemencement patient et de longue durée qu'on protégera le peuple contre les achats de conscience et son assujettissement facile lié à la satisfaction de ses besoins immédiats au dépend de sa liberté. Il ne faut donc pas laisser le peuple être complice de son propre mal-être alors qu'il croit ruser avec les politiciens pour profiter des moments d'élection pour leur soutirer un peu d'argent. Cette ruse ne lui assure pas un avenir où ses choix conscients doivent contribuer à des changements qualitatifs dans la gestion du bien de tous.

### ***3-2- Le rôle de l'argent dans le jeu politique***

Si l'argent est dit communément le « nerf de la guerre », il faut admettre qu'il est aussi le « nerf de la politique ». Nulle part, la politique ne se fait ou ne peut se faire sans moyens financiers. Même dans les pays de démocratie avancée comme les États-Unis, l'argent est fortement présent. Mais l'on y essaie d'en canaliser le flux dans les campagnes électorales. Le problème de l'utilisation de l'argent se pose de façon encore plus délicate voire préoccupante dans la vie politique en Afrique. Il faut bien de l'argent pour le fonctionnement du parti, le déploiement de ses objectifs et la mise en place technique de ses moyens d'information. Il en faut également pour la mobilisation de ses

partisans. Les cotisations des adhérents suffisent rarement à financier de telles actions. Dans ce cas, le soutien des mécènes n'est jamais de trop et cela existe partout. Il faut l'accepter sans naïveté.

On craint partout aujourd'hui que certaines sources de financement soient des plus contestables. À cet effet, l'on pense au blanchiment d'argent et à des trafics de toutes sortes qui insécurisent les sociétés africaines. À ce sujet, dans le jeu électoral, l'influence de certains réseaux entre pays africains et les puissances étrangères n'est plus à démontrer. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour une véritable indépendance des États africains.

Pour ceux qui contrôlent le pouvoir d'État, c'est tout simplement le trésor public et les diverses formes d'aides au développement qui servent à répondre aux besoins financiers du parti ; ce qui hypothèque la réalisation de bien des projets auxquels ces aides sont destinées. Les autres leaders, surtout ceux de l'opposition, qui n'ont pas directement accès aux moyens de l'État, cherchent tous les positionnements sociopolitiques qui peuvent permettre d'engranger de l'argent. Lorsqu'ils réussissent à placer des Ministres ou des Directeurs de sociétés d'États, c'est surtout aux fins d'en faire des canaux d'approvisionnement de la caisse du parti. De ce fait, la nomination des responsables de ces structures devient un véritable enjeu politique. Bien des échecs de gestion des entreprises d'État en dépendent. On comprend alors que l'argent qui est un serviteur indispensable à une action politique efficace, devienne un mauvais maître pour un jeu démocratique sain. Il corrompt tout.

## **Conclusion**

De plus en plus, la démocratie comme régime politique devient une valeur universelle, une valeur commune. C'est dire que la bataille pour la démocratie est un désir humain naturel et

universel. L'Afrique n'est pas en marge de ce partage. Seulement, il faut refonder la démocratie en nos États africains. Car, c'est par la démocratie que s'instaure l'État de droit et, sa condition sine qua non. Pour voir les États africains se hisser au niveau des grands pays du monde, il va de soi que l'on bâtit des États démocratiques qui tiennent compte des libertés des populations. Réussir ce pari, nécessite, la mise en place des conditions favorables à la démocratie qui passent par la séparation des pouvoirs, le pluralisme politique, l'élaboration d'une constitution équilibrée et la dévolution du pouvoir. À cela s'ajoute l'intérêt de se conformer aux exigences nouvelles de la démocratie par la mise en place des États de droit, la pleine participation des sociétés civiles africaines à la construction de cette démocratie et au développement des États. L'expérience a démontré que les échecs de tous les projets de développement sur le continent s'expliquent en grande partie par le fait que le plus souvent les peuples n'y sont pas associés, et de ce fait ne se sentent pas concernés par ces projets. La presse aussi est un organe capital dans la construction d'une démocratie en tant que régulatrice de la société. Même s'il est difficile pour nos États de prendre pleinement en charge le destin de la presse, il faut en revanche, ouvrir de grands chantiers en faveur de la liberté de la presse pour donner à la démocratie toute sa valeur. L'Afrique doit œuvrer à la création de grands groupes de médias qui donneront au continent un rôle d'acteur dans la grande bataille géopolitique de l'information, qui met aux prises aujourd'hui de grands groupes de médias sur le marché mondial de l'influence. Enfin, il faudra prendre en compte les nouvelles perspectives de la démocratie par la formation des peuples. La démocratisation du continent s'inscrit dans ce grand ensemble, et la démocratie prendra solidement corps en Afrique comme un processus. Chaque citoyen doit être fondé à jouer sa partition avec efficacité, au premier rang le peuple éclairé et instruit de ses droits et devoirs. Il est évident que les démocraties africaines

sont en train de chercher leurs voies d'institutionnalisation et de stabilisation. Cela ne peut se faire sans turbulences. Il existe des reculs regrettables mais on constate aussi des avancées prometteuses. Ainsi, la démocratie ne doit pas être vue comme une utopie en Afrique même si elle demeure un idéal en perpétuelle construction. Elle est réalisable en Afrique à la condition que les peuples africains croient aux valeurs démocratiques et s'appliquent à la mettre en oeuvre pour booster le développement du continent.

## Bibliographie

- AKINDÈS Francis, 2003, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne*, Codesria, Dakar
- ARNOULD Jacques, 2011, « Le village planétaire : la mondialisation, du rêve à la réalité », in *Futura Science*, [www.futura-science.com](http://www.futura-science.com), pp. 204-221
- ATANGANA Jules, 1973, *Chemins d'Afrique*, Clé, Yaoundé
- AULNAS Patrick, 2016, « Le combat pour la liberté est une éternelle reconquête » in *Contrepoints*, [www.contrepoints.org](http://www.contrepoints.org), pp. 47-63
- BOA Thiémélé, 2004, « La société civile et la conscience nationale » in *Le Temps*, n° 313, pp. 11-13, Abidjan
- COPANS Jean, 1990, *La longue marche de la modernité africaine : savoirs, intellectuels démocratie*, Karthala, Paris
- DIAKITÉ Sidiki, 1994, *Technocratie et question africaine de développement*, Strateca-diffusion. Paris
- HAMMOUDA Hakim Ben, 1999, *Afrique : pour un nouveau contrat de développement*, l'Harmattan, Paris
- IGUÉ O. Igué, 2006, *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Bénin*, Karthala, Paris
- KI-ZERBO Joseph, 2003, *À quand l'Afrique ?* Aube, Suisse

- KONAN Venance, 2005, « Promouvoir la société civile », in *Débats, L'Union Africaine : un espoir raisonné*, n° 26-27, pp. 37-42, Les Éditions du CERAP, Abidjan
- MAUGÉNÉST Denis, 2009, *Vers une société mondiale*, les Éditions du CERAP, Abidjan
- N'GOMO Aarons Paul, 1997, *État de droit et institution du politique en Afrique*, UNACI, Abidjan
- OBENGA Théophile, 2007, *Appel à la jeunesse africaine, contrat social africain*, Ccinia communication, Paris
- PLATON, 1966, *La République*, traduction et notes par R. Baccou, Garnier Flammarion, Paris
- QUÉNUM Alphonse, 2010, *Aux croisements de la démocratie*, Les Éditions du CERAP, Abidjan
- ROUSSEAU Jean- Jacques, 2010, *Du contrat social*, Les classiques de la philosophie, Paris
- SY SAVANÉ Ibrahim, 2005, « Pour une presse libre dans l'Union », in *Débats, L'Union Africaine : un espoir raisonné*, n° 26-27, pp. 102-120, Les Éditions du CERAP, Abidjan